

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.046

L'An Deux Mille Quatre, le 28 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

LE 21 JUIN 2004

LE 21 JUIN 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoint.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. COASSIN représenté par M. BOURGEOIS
Mme CROUE représentée par Mme GEOFFROY
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme ISENDICK représentée par M. DENIS
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Melle LABEYRIE représentée par Melle TURPIN

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SAEML JARDINS DU MONDE : PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

VOTE : 7 CONTRE
26 POUR

Il vous est proposé d'approuver le protocole transactionnel à intervenir entre la SAEML JARDINS DU MONDE et la Ville de ROYAN fixant le montant des indemnités à verser par la Ville à la SAEML au titre des dysfonctionnements rencontrés dans l'exploitation des Jardins du Monde par la SAEML JARDINS DU MONDE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la demande d'indemnisation de la SAEML JARDINS DU MONDE,
- VU le contrat d'affermage et son article 40,
- VU le rapport établi par Monsieur AUBY,
- VU le protocole d'accord,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de prendre acte des conclusions du rapport établi par Monsieur AUBY du 23 Mai 2004,
- d'approuver le protocole d'accord joint en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à le signer,
- d'engager toutes procédures contentieuses utiles en référé, et/ou au fond, devant toutes les juridictions utiles, à l'encontre de tous les intervenants concernés par la réalisation du projet dénommé parc "Jardins du Monde" et susceptibles de voir leur responsabilité engagée au titre des erreurs, désordres, malfaçons, non conformité, inachèvement, etc ... et permettant leurs réparations et/ou leur remise en état à l'identique, ainsi que l'indemnisation de tous les préjudices subis notamment à la suite du rapport de conciliation de Monsieur Jean-François AUBY du 23 mai 2004

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 juin 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS

